

	<b>Fiche Tarifaire - Offre de référence Interconnexion</b>
<b>Chapitre</b>	4- Services et Fonctionnalités complémentaires
<b>Prestations</b>	4.3.1 – Facturation pour compte de tiers
<b>Version</b>	01/01/2006
<b>Date d'entrée en vigueur</b>	01/01/2006

### 4.3.1 Facturation pour compte de tiers

Modalités financières de la facturation pour compte de tiers :

Internet	4% (1)
Services à coûts partagés dont le tarif est inférieur ou égal au tarif local de France Télécom	4% (1)
Services à coûts partagés dont le tarif est supérieur au tarif local de France Télécom	6,5% (1)
Services à revenus partagés	5%
Services de renseignements téléphoniques	5%

Les numéros courts sont également concernés par ces taux conformément à leur appartenance aux catégories du tableau ci-dessus.

- (1) Ces taux couvrent comme cela est actuellement prévu dans les conventions, la rémunération de l'ensemble des prestations de facturation, d'encaissement et de recouvrement fournies par France Télécom.